



Les règles d'attribution des bourses et aides du Conseil Départemental à destination des étudiants hors Mayotte évoluent

Suivez le guide



REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Direction générale adjointe chargée du Pôle Développement Economique, Attractivité du Territoire et Formation

Direction des Politiques Scolaires et Universitaires (DPSU)

Les bourses et les aides

Le Conseil départemental de Mayotte, dans le cadre de ses politiques éducatives volontaristes scolaires et universitaires, soutient les étudiants par différents dispositifs complémentaires. La gestion de ce dispositif est confiée à la Direction des Politiques Scolaires et Universitaires (DPSU), et la Commission d'Octroi des Bourses et Aides (COBA) est chargée d'attribuer les aides concernées selon les modalités fixées dans le nouveau règlement.



Les bourses et aides sont attribuées uniquement à des étudiants de l'enseignement supérieur qui préparent, hors Mayotte, des diplômes certifiés de niveau supérieur au niveau IV.

Les aides du dispositif, sont attribuées aux familles, notifiées au(x) parent(s) ou au(x) tuteur(s) légaux qui en sont codemandeurs, et versées à l'étudiant codemandeur.

Ainsi, lorsque le CD donne un avis favorable à un dossier, l'étudiant est bénéficiaire ainsi que ses parents ou tuteurs légaux.

Pour le doctorat, l'étudiant est seul demandeur, bénéficiaire et responsable des aides attribuées.



Les types d'aides*



1) Aides financières

La prime d'installation

Les bourses d'étude pour :

- · le premier cycle
- · le deuxième cycle
- la préparation annuelle de concours dans une université
- le doctorat
- les études à l'étranger

Le forfait de transport terrestre

L'Indemnité de retour définitif

Les frais de scolarité

Les frais de soutien universitaire et de préparation privée de concours

Les frais d'étude ou de stage obligatoire à l'étranger, sur un territoire français d'outre-mer ou une ville française éloignée

Les frais de recherche dans des domaines prioritaires du département

Les frais de passage de concours hors Mayotte



2) Aides au transport

Billet aller simple de rentrée scolaire

Transport aller-retour pour séjour d'étude ou de stage obligatoire à l'étranger ou sur un territoire français d'Outre-mer (y compris Mayotte pour les stages) ou une ville française éloignée

Billet aller-retour annuel pour travaux de recherche à Mayotte

Billet aller-retour vacances pour les étudiants non bénéficiaires du Passeport Mobilité

Billet aller-retour pour passage de concours hors Mayotte

Billet aller simple de rapatriement sanitaire

Billet aller-retour décès d'un ascendant direct

Billet rapatriement du corps

Billet retour définitif



3) Aides exceptionnelles

Les étudiants de Mayotte qui ne remplissent pas toutes les conditions de recevabilité peuvent, exceptionnellement, bénéficier de l'une ou plusieurs des aides du CD en fonction de leur demande et leur situation. Chaque aides demandée doit être justifiée auprès de la COBA qui statue.

^{*} Retrouvez le détail des types d'aides distribuées ainsi que leurs montants dans le nouveau règlement des bourses et aides du Conseil Départemental.

Conditions d'attribution

Le dispositif aides et bourses du CD ne peut prendre en charge des étudiants qui soumettent des projets d'étude présentant des incohérences d'orientation ou d'aptitudes. Tout étudiant demandeur doit remplir les exigences générales suivantes afin que son dossier puisse être examiné, quelle que soit sa filière d'étude : avoir des aptitudes suffisantes en écriture et en français, et avoir un projet d'étude en adéquation avec la nature de son diplôme, sa série, les notes obtenues et ses capacités de travail.



✓ À retenir

Le CD attribue les Bourses et aides dans les limites des crédits annuels alloués par le CD; lorsque le budget est épuisé, aucun dossier n'est recevable.

Montant mensuel des bourses *			
Niveau d'étude	Bourse standard Groupe 2 (priorité modérée)	Bourse majorée Groupe 1 (priorité élevée)	Bourse plafonnée Domaines 2 et 3 (Médecine et Grandes écoles)
1 ^è année	161€	278€	278€
2è et 3è année	233€	350€	422€
4 ^è année	305€	422€	494€
5 ^è et 6 ^è année	Sans objet	494€	566€

^{*} Retrouvez le détail des montants et conditions d'attributions dans le nouveau règlement des bourses et aides du Conseil Départemental.

^{4 |} Les bourses et aides du Conseil Départemental de Mayotte

La priorisation des filières*

Compte tenu du manque de professionnels dans certains secteurs économiques de l'île, le CD hiérarchise les filières. Tout l'enseignement supérieur est priorisé, mais avec une hiérarchie en fonction des besoins du territoire : les filières à priorité forte ou Groupe 1 et les filières à priorité modérée ou Groupe 2.



La priorisation des filières d'enseignement supérieur par le CD vise à orienter davantage d'étudiants vers des métiers en tension, des métiers d'avenir, en appui au développement économique, social et culturel. Elle se traduit dans le nouveau règlement par la revalorisation du montant des bourses d'enseignement supérieur et par la majoration des bourses des étudiants qui s'inscrivent dans ces filières à priorité forte.

L'étudiant dont la demande de prise en charge est validée par le CD est classé selon le niveau de priorité de sa filière d'inscription.

Les bourses et aides du Conseil Départemental de Mayotte | 5

Groupe 1

Domaine 1 - Besoins immédiats sur projet spécifique.

Il s'agit d'un domaine dynamique qui vise à répondre à des besoins spécifiques en compétences identifiés par le CD ou par un autre acteur économique, à court ou à moyen terme. Il est activé par décision du Président du CD sur proposition de la DPSU ou du monde économique. Le contenu du Domaine 1 a vocation à évoluer régulièrement.

Domaine 2 - Etudes de santé.

La première année commune aux études de santé (PACES), médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique (sage-femme), certains métiers du paramédical (masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien, orthoptiste).

Domaine 3 - Les grandes écoles

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les grandes écoles et certaines écoles sélectives, les écoles d'ingénieur, les écoles nationales d'architectures, les écoles normales supérieures (ENS), les instituts d'études politiques (IEP), les écoles supérieures de commerce ou de gestion, les écoles nationales supérieures de paysage (diplôme d'état de paysagiste et master paysage), les écoles nationales vétérinaires, les écoles nationales des beaux-arts, autres grandes écoles répertoriées par la conférence des grandes écoles.

Domaine 4 - Les autres filières prioritaires.

Les filières du Domaine 4 (listées en page 5 du règlement) correspondent aux filières à priorité fortes qui n'entrent pas dans les Domaines 1, 2 ou 3. Ce sont des filières d'enseignement supérieur d'université, d'écoles ou de lycée. Une filière ne peut entrer dans le Domaine 4 qu'à partir d'un certain niveau (2ème, 3ème, 4ème ou 5ème année).

Les filières courtes (BTS, DUT, DEUST), les licences professionnelles, les matsers 2, les masters spécialisés, les métiers de la recherche et de l'innovation, les métiers du numérique, d'autres métiers du paramédical, les étude de santé et prévention (hors médecine), les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, les diplômes de l'animation et de la jeunesse, l'agriculture - environnement - paysage, les sciences et tecnologie, l'ingénierie, bâtiment et travaux publics, économie - gestion - finance - commerce - tourisme, les métiers du droit et de la justice, les arts appliqués, les métiers de la culture et du patrimoine, tout parcours visant à mieux comprendre le territoire ou sa valorisation.

Groupe 2

Domaine 5 - Filières a priorité modérée

Toutes les autres filières d'enseignement supérieur non mentionnées dans le Groupe 1 et qui ne peuvent entrer dans les 4 domaines à priorité forte, les études et préparations qui permettent d'entrer dans des formations supérieures de niveau 1ère année, et certains séjours linguistiques imposés par le projets d'insertion.

^{*} Retrouvez le détail des filières dans le nouveau règlement des bourses et aides du Conseil Départemental.

Les filières du groupe 1

Ce groupe compte 4 domaines. La liste des filières est exhaustive pour les domaines 1, 2 et 3 ; aucune autre filière ne figurant pas dans la liste ne peut être incluse dans l'un des 3 Domaines. Pour les Grandes écoles, en cas de doute, la liste de la conférence des Grandes écoles fait fois (label CGE).

Par contre, les listes du Domaine 4 sont indicatives car ce sont des catégories de formation et non des intitulés exacts de formation. Pour qu'une formation soit classée dans le Domaine 4, l'intitulé de la formation doit pouvoir être rattaché à l'un des numéros de catégories de formation, entre 14 et 99.

Domaine 1 : Besoins immédiats sur projet spécifique. Tant qu'une décision de la Commission d'Octroi des Bourses et Aides n'est pas prise pour répondre à un besoin bien ciblé, ce domaine reste vide.

1. Filières définies par décision de la COBA en cas de besoin

Domaine 2 : Etudes de santé et du paramédical

- 2. La Première année commune aux études de santé (PACES) ; les autres voies d'accès aux études médicales (licences) relèvent de la filière 35 du Domaine 4
- 3. Médecine
- 4. Odontologie
- 5. Pharmacie
- 6. Maïeutique (sage-femme)
- 7. Masseur-kinésithérapeute
- 8. Ergothérapeute
- 9. Orthophoniste
- 10. Psychomotricien
- 11. Orthoptiste

Domaine 3 : Les grandes écoles

- 12. Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
- 13. Les Grandes écoles
- 13.1.Les écoles d'ingénieur
- 13.2. Les Ecoles nationales d'architectures
- 13.3. Les Ecoles normales supérieures (ENS)
- 13.4. Les Instituts d'études politiques (IEP)
- 13.5. Les Ecoles supérieures de commerce ou de gestion
- 13.6. Les Ecoles nationales supérieures de Paysage
- 13.7.Les écoles nationales vétérinaires
- 13.8. Les Ecoles nationales des beaux-arts
- 13.9. Autres grandes écoles répertoriées par la Conférence des Grandes écoles (CGE)

Domaine 4 : Les autres filières prioritaires

Filières courtes

14. Les BTS et les BTSA sont des filières prioritaires du Groupe 1,

A l'exception de certains BTS qui sont durablement implantés à Mayotte et qui sont du Groupe 2 :

- 14.1. Gestion de la PME.
- 14.2. Support à l'action managériale,
- 14.3. Management des unités commerciales,
- 14.4. Comptabilité et gestion,

Liste à actualiser selon la pérennisation des BTS sur le territoire.

- 15. Tous les DUT sont des filières prioritaires du Groupe 1
- 16. Tous les DEUST sont des filières prioritaires du Groupe 1

Licences professionnelles

17. Toutes les Licences professionnelles ainsi que le DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) sont des filières prioritaires du Groupe 1

Les métiers de la recherche et de l'innovation

- 18. Tous les masters (ou équivalents) recherche et professionnel sont du Groupe 1
- 19. Technologies de l'innovation, management de l'innovation, démarche innovante toute discipline et tout niveau (peut concerner une filière du Groupe 2 lorsque l'étudiant s'inscrit dans une démarche innovante ou qu'il se centre sur le cas de Mayotte, en particulier quand les retombés sont potentiellement élevés)
- 20. Diplôme de recherche technologique (Bac + 6)
- 21. Les Mastères spécialisés (Bac + 6)
- 22. Doctorat
- 23. Diplôme de docteur-ingénieur

Autres parcours et métiers prioritaires

D'autres métiers du paramédical

- 24. Infirmier(e) puériculteur(trice)
- 25. Formation en soins infirmiers, ostéopathe
- 26. Diététicien
- 27. Pédicure-podologue
- 28. Opticien-lunettier (Licence Pro métiers de l'optique)
- 29. Audioprothésiste
- 30. Manipulateur en électroradiologie médicale
- 31. Prothésiste dentaire

Santé et prévention

32. Ingénierie sanitaire

- 33. Sciences sanitaires et sociales, santé publique, épidémiologie
- 34. Sport, nutrition, santé, STAPS
- 35. Sciences et technologies de la santé, PLURIPASS
- 36. Santé environnementale
- 37. Socio-anthropologie de la santé
- 38. Education à la santé
- 39. Santé au travail, hygiène et sécurité, psychologie du travail et ergonomie, facteurs humains, prévention des risques professionnels
- 40. Psychologie, neuropsychologie, victimologie, psychothérapie.

Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

A partir de licence 2 :

- 41. Sciences de l'éducation, Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (master MEEF des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation ou ESPE)
- 42. Développement de l'enfant et de l'adolescent (développement psycho-affectif, langagier, cognitif, normal, pathologique, handicap, intégration scolaire, éducation, apprentissages)
- 43. Didactique des langues ou du français (ou du français langue seconde ou du français langue de scolarisation)
- 44. Ingénierie éducative/pédagogique, ingénierie de la formation, technologies éducatives
- 45. Formation d'adulte, formation continue (tout au long de la vie), formation de formateur, validation des acquis et de l'expérience (VAE)

Diplômes de l'animation et de l'éducation populaire, et management des structures jeunesses et du social

- 46. Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS, niveau III)
- 47. Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS, niveau II)
- 48. Management de projet ou de structure ; direction et politiques jeunesse, animation, sport, faisant suite à un Diplôme d'Etat de la jeunesse et de l'éducation populaire
- 49. Intervention et développement social (notamment suite aux diplômes d'Etat des IRTS dans les champs du social, de l'éducatif et de l'insertion).
- 50. Diplômes de travailleurs sociaux des IRTS (ASS, EJE, ES)

Les filières scientifiques (également utiles aux métiers de l'enseignement)

- 51. Mathématiques, mathématiques appliquées, statistiques
- 52. Statistiques et informatique décisionnelle
- 53. Physique, chimie,
- 54. Génie électrique, électronique
- 55. Génie électrique et informatique industrielle
- 56. Informatique et nouvelles technologies
- 57. Ecologie, biodiversité (de milieux terrestres et marins rencontrés à Mayotte), botanique, ethnobotanique, océanographie, hydrologie et hydrobiologie
- 58. Biologie, sciences de la vie, sciences de la terre.

Agriculture, environnement, paysage

- 59. Agriculture, Agroalimentaire, Métiers de l'eau, Environnement, Aménagement paysager
- 60. Energies renouvelables
- 61. Agronomique, environnementale, gestion de l'eau, assainissement
- 62. Développement durable
- 63. Energies renouvelables
- 64. Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement

Bâtiment et travaux publics

- 65. Bâtiment et travaux publics; Etudes et économie de la construction
- 66. Aménagement, finition; Fluides, énergie, domotique
- 67. Génie civil; Construction durable; Génie thermique et énergie
- 68. Les diplômes nationaux de l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP)

Economie, gestion, commerce, tourisme

69. Métiers de la navigation aérienne

A partir de Licence 2

- 70. Economie, gestion, management, administration publique/territoriale (IPAG, DPAG)
- 71. Licence 3administration économique et sociale (AES), Management économique et social (MES)
- 72. Statistiques économiques, économétrie
- 73. Finance générale, finances publiques, finances islamiques, Ingénierie financière, Mathématiques financières
- 74. Intelligence/stratégie économique, internationalisation
- 75. Commerce, commerce et gestion, commerce international, commerce et marketing, logistique et transport
- 76. Economie sociale et solidaire
- 77. Gestion des entreprises, des collectivités
- 78. Tourisme, management du tourisme, tourisme durable
- 79. Expertise comptable, contrôle de gestion
- 80. Banque, assurance
- 81. Audit, accréditation, certification, qualité
- 82. Gestion et management de projet
- 83. Entreprenariat

Métiers du droit et de la justice

- 84. Les Ecoles du Notariat (Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire)
- 85. Les Instituts d'Etudes Juridiques (IEJ) et les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA)
- 86. Examen d'aptitude aux fonctions d'avoué
- 87. Carrières juridiques
- 88. Licences 3 sur les métiers de la justice
- 89. Justice, procès, procédures
- 90. Les licences 3 de droit.

Arts appliqués, littérature et sciences humaines (notamment orientations métiers de l'éducation et de la formation, métiers de la culture et du patrimoine)

- 91. Arts appliqués, métiers de la mode et du design, artisanat, décoration et architecture d'intérieure
- 92. Ecoles ou Instituts supérieures d'arts appliqués, information communication, médias, journalisme

A partir de Licence 2

- 93. Arts, histoire de l'art
- 94. Lettres modernes, lettres classiques, philosophie
- 95. Langues étrangères appliquées (LEA) ; Langues, littératures et civilisations étrangères ou régionales (LLCER)
- 96. Linguistique, sciences du langage
- 97. Ethnologie et anthropologie culturelle, archéologie, et toute science sociale centrée sur Mayotte
- 98. Histoire, géographie
- 99. Archivistique; Conservation du patrimoine.

Les filières du groupe 2

Domaine 5 : Filières de priorité modérée

100. Cette ligne concerne:

- 100.1. les filières et niveaux de filières expressément exclues du Groupe 1,
- 100.2. les Diplômes Préparatoires aux Etudes Supérieures (DPES),
- 100.3. les Classes préparatoires aux études du sociale ou du paramédicale,
- les remises à niveau de l'enseignement supérieur (pour licences en 4 ans, certains BTS tels que Arts appliqués, Management en hôtellerie restauration)
- 100.5. les séjours linguistiques qui ont un caractère obligatoire ou impératif, motivés par la filière d'étude ou par le projet professionnel, et qui sont sanctionnés par un diplôme européen ou par une certification internationale.
- 101. Toutes les autres filières d'enseignement supérieur non mentionnées dans le Groupes 1 et qui ne peuvent être rattachées à aucune des 99 lignes réparties dans les 4 domaines prioritaires.

DESIGN

LES COORDONNEES DES MEDIATEURS

BORDEAUX

Mme Sandrine GRANGE **Tél.**: 05.40.54.71.60 Port.: 06.79.33.50.67

Mail: sandrine.grange@ac-

bordeaux.fr

Rectorat de Bordeaux - SAIO 5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499 – 33060 BÓRDEAUX

CEDEX

CLERMONT-FERRAND

Mme Salimaty SAÏD ABDOU Médiatrice sociale académique des étudiants et lycéens mahorais

Tél.: 04.73.99.33.65 Port.: 06.47.69.97.31

Mail: salimty.said-abdou@ac-

clermont.fr

Rectorat de Clermont-Ferrand - 3, avenue Vercingétorix - 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01

LIMOGES

Mme Mariamou BACAR MANETE

Tél.: 05.55.11.40.52 Port.: 06.85.08.77.04

Mail: mariamou.bacar-manete@

ac-limoges.fr Rectorat de Limoges - 13, rue

François Chénieux CS 23124 -87031 Limoges cedex 1

LYON

M. Daroueche HILALI-BACAR Rectorat: 92, rue de Marseille BP 7227 - 69007 Lyon Cedex 07

Adresse administrative & accueil du public :

Rectorat -Espace Comet Bureau à droite - 25 rue Jaboulay

69007 Lvon Tél.: 04.72.80.69.50

Port.: 06.69.66.50.94 Mail: Daroueche.Hilali-Bacar@

ac-lyon.fr

MONTPELLIER

Mme Moiriziki HARIBOU Tél.: 04.67.91.52.35 Port.: 06.64.58.59.04 Mail: mediateur-mayotte@ac-

montpellier.fr

Rectorat de Montpellier DAFPEN 533, avenue de l'Abbé Paul Parguel

34090 MONTPELLIER

NANCY-METZ

Mme Touhoufati HENRYON **Tél.**: 03.83.86.27.57 Port.: 06.05.48.24.96

Mail: touhoufati.kamardine@ac-

nancy-metz.fr

Rectorat de Nancy-Metz - Site Mably DASAEE 2, rue Philippe de

Gueldres

NANTES

Mme Anne GODEL Port.: 06.30.80.24.72

Mail: anne.godel@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes

DPSU de la Région Pays de la Loire BP 20120 - 85103 LES SABLES

D'OLONNE

POITIERS

Mme Talmidhi NIZARI Port.: 06.31.74.44.57

Mail: talmidhi.nizari@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers

Lycée Polyvalent Nelson Mandela 63, rue Bugellerie - 86000

Poitiers Cedex

RENNES

M. Inssa Alias-Inzaghi ABOUBACAR

Port.: 06.45.62.38.52 Permanence au CROUS (1 mercredi sur 2 par mois)

TOULOUSE

Mme Hélène PAILLAT Tél.: 05.36.25.82.99 Port.: 06.33.79.02.64

Mail: helene.paillat@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse 75, rue Saint Roch - 31400

TOULOUSE

NOCID

Mme Echat RAMA Port.: 06.76.15.00.86

ORLEANS - TOURS

Mme Heldy MOUSSA

Mme Nadia MOUSSA BE

LES SERVICES **DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE**

DPSU – Direction des politiques scolaires et universitaires Directrice: Mme Dahabia CHANFI

Tél.: 0269.64.38.44

Mail: dahabia.chanfi@cg976.fr Chef service des bourses :

M. Dalilou BINA Tél.: 0269.64.93.03 Mail: dalilou.bina@cg976.fr

DPSU Mayotte

Conseil départemental de Mayotte 8 bd Halidi Sélémani - BP 101 97600 Mamoudzou - MAYOTTE Standard: 0269.66.10.00

Délégation de Mayotte

à La Réunion

Déléaué: M. El-Anrif BAMCOLO

MOHAMED

Cheffe de service Formation et Insertion Professionnelle: Mme Karida NOUROUDINE Tél.: 02.62.30.18.18

Port.: 06.92.88.63.49 Mail: karida.nouroudine@dm-

reunion.fr

Délégation de La Réunion

26, rue Issop Ravate 97400 Saint-Denis LA REUNION Standard: 0262.30.18.18.

Mail: delegationreunion@hotmail.fr

Délégation de Mayotte à Paris Déléguée : M. Mohamed ZOUBERT Conseillère d'orientation et d'insertion professionnelle Mme Hadidja Bint MADI ABDALLAH Port.: 06.67.71.38.65

Mail: madi-abdallah.h@dm-paris.fr

Délégation

51-53 Rue les Doctors Blanche

75016 PARIS

Standard: 01.55.03.03.03

Rendez-vous sur la plateforme de saisie des demandes de bourses pour vous inscrire, consulter et télecharger le règlement complet des bourses et aides du Conseil Départemental sur : http://bourses.cd976.fr et sur notre page facebook







en dehors de Mayotte»





